

A L'AIDE !....JURIDICTIONNELLE

L'ACCES A LA JUSTICE EST EN DANGER !

professionnelles des Avocats au Barreau de Nantes et l'ensemble des organisations syndicales

son office de façon satisfaisante pour le justiciable. CONSTATENT que l'aide juridictionnelle, qui devrait permettre l'accès au droit, ne remplit pas

Les engagements pris par l'Etat depuis 2000 n'ont pas été respectés

La grande réforme de l'aide juridictionnelle engagée n'a finalement jamais vu le jour.

(moins de 2 % du budget de l'Etat). DEPLORENT que le budget de la Justice en France soit l'une des lanternes rouges de l'Europe

L'exercice des droits de la défense pour les plus démunis a un coût Une démocratie ne peut en faire l'économie.

0,59 % par an en moyenne montant de l'indemnisation des Auxiliaires de Justice, intervenant au titre de l'Aide Juridictionnelle, a, au cours de ces six mêmes années, seulement progressé de 3,58 %, soit S'INDIGNENT qu'alors qu'entre 1999 et 2005, le coût de la vie a augmenté de 9,94 %, le montant de l'indemnisation des Auxiliaires de Justice, intervenant au titre de l'Aide

pression économique insupportable attentatoire à l'égalité de TOUS devant la justice Pour les confrères qui se consacrent à la défense des plus démunis, cette situation induit une

conséquence : ce mépris des pouvoirs publics, la profession d'Avocat, unanime, exige

- l'application immédiate des engagements pris depuis décembre 2000,
- l'examen par le Parlement de la Loi sur la Réforme de l'Aide Juridictionnelle

A DEFAUT,

chacun puisse enfin avoir le même accès au Droit et à la Justice. la profession poursuivra sa mobilisation pour que









